



**Compte Rendu du Conseil Communautaire
du 31 aout 2015 à 19h
Mairie de Bidache**

Etaient présents :

Messieurs Bordes Alexandre, Dachary Jérôme, Diribarne Lionel, Lamote Jean Baptiste, Oyhenart Joël, Mailharrancin Jean Claude, Larrodé Pascal, Laporte Jean-François, Dallemane Michel, Cohéré Lucien, Lasserre Jean-François, Montero Bernard, Bussion Yves, Pouyanné Raymond, Aimé Thierry, Pons Yves, Saïbi Morad.

Mesdames Béhotéguy Maïder, Dulin Geneviève, Houet Muriel, Dachary Sabine, Berlan Simone, Altuna Claudine.

Absents : Pecastaings Philippe, Duhalde Christophe

Assistaient également :

Margueritte Florence, Rauzier Stéphanie, Dulin Alexa - Administration de la Communauté de Communes.

Ordre du jour :

- 1 Intervention sur le logement social et le Programme d'Intérêt Général Départemental (PIG) « Bien chez soi ».
- 2 Etude prospective agricole
- 3 Finances et Fiscalité :
 - Décision Modificative Budgétaire N°2 Budget Général
 - FPIC
 - Château de Bidache : solde du marché Dagand pour la 2^{ème} campagne de travaux, sollicitation d'une subvention auprès de la DRAC pour la grille d'entrée
- 4 Modification des Statuts de la Communauté de Communes
- 5 ZAC de Came : Convention PUP avec la CC du Pays d'Orthe, Convention d'utilisation des terrains réaménagés par l'EALAT de Dax
- 6 Déchetteries : choix d'un Bureau d'Etudes pour le montage d'un dossier de déclaration ICPE
- 7 Eau Potable : rapport sur la qualité du Service Public d'Eau Potable 2014, Convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec l'APGL pour le programme de travaux 2015.
- 8 Enfance : Convention avec le CAUE pour le projet de la Maison Eyartzia à Bardos, Règlement de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs.

Questions diverses

1 Intervention sur le logement social et le Programme d'Intérêt Général Départemental (PIG) « Bien chez soi »

Le logement social – Présentation du guide du logement aidé.

Interventions de M. Iputcha (directeur Alliance Territoire – Président du PACT), de M. Luthereau (Bénévole Fondation Abbé Pierre) et de M. Etchart (administrateur Association Atherbea).

Le guide, distribué en séance, est un outil pédagogique à l'usage des élus et des techniciens. Il constitue une aide au travail pour la construction de logements aidés. Réalisé par une quinzaine d'acteurs sur l'habitat, il est présenté auprès de toutes les Communautés de Communes et comporte une partie sur le foncier et une autre partie sur la construction d'habitat social (les différentes formes et les publics concernés).

En ce qui concerne le Pays de Bidache, les intervenants rappelle que le territoire, de manière générale, voit sa population et le nombre de logements en augmentation. Il se compose en majorité de maisons individuelles et d'occupants propriétaires. Il est plus précisément concerné par la réhabilitation de l'ancien et la création de petits logements en raison des desserrements familiaux. On y trouve de grands logements alors qu'il y a peu de réponse pour une demande de logements plus petits. Le prix des maisons est à la hausse tandis que celui des appartements a tendance à baisser.

Pour Morad Saibi et Claudine Altuna, la problématique du logement social collectif est fortement liée à la question des transports et de l'emploi. Les réflexions sont indissociables.

Madame la Présidente indique que le territoire est en partie concerné par une population ne pouvant se loger sur la côte mais qu'effectivement le transport reste une problématique majeure. La question des bailleurs sociaux n'intervenant pas sur le territoire pour des raisons de rentabilité constitue aussi un problème. Yves Bussiron complète ses propos avec le cas du projet de six logements sociaux sur Guiche. Les bailleurs sociaux demandent la gratuité du terrain viabilisé et une aide au déficit, ce qui impose un coût conséquent pour la commune et ne permet pas de multiplier les opérations malgré une bonne volonté des élus.

La politique Habitat du Département

Interventions de M. Lestanguet et M. Dupey - Pôle Habitat du Conseil Départemental

- ***Le PDH (Plan Départemental de l'Habitat)***

Présentation du PDH, élaboré pour six ans sur la base d'un diagnostic partagé.

Il doit être en conformité avec les SCOT et les PLH et articule les politiques urbaines et d'habitat sur le Département. Les objectifs en termes de production de logement sont notamment prévus dans le SCOT.

Le Pays de Bidache est un territoire en croissance démographique et urbaine. Le revenu médian correspond à une moyenne départementale avec une homogénéité en matière de richesses. 80% de la population du Pays de Bidache peut prétendre à du logement social, or seulement 4 % de la population est concernée. Le Pays de Bidache n'est pas couvert par un PLH.

Le PDH fixe quatre orientations :

- L'amélioration de la connaissance des besoins en logements
- La consolidation de l'armature départementale par une politique Habitat adaptée au territoire
- La promotion d'une offre en logements diversifiée

- Le renforcement des synergies entre les politiques publiques

Il contient 18 actions avec notamment des objectifs de production et de soutien à la création de logements locatifs sociaux.

- ***La politique Habitat du Département***

D'une manière générale, le Département soutient les acteurs de l'habitat, et plus précisément il a contracté un engagement avec l'Office 64 pour qu'ils interviennent davantage sur les territoires ruraux.

Logements publics : le Département a financé 1 845 logements publics entre 2011 et 2014.

La réhabilitation du parc locatif communal conventionné est une priorité avant de procéder à de nouvelles créations. Il représente 1 000 logements avec une grande hétérogénéité. Le Département va inciter à la délégation de la gestion locative et patrimoniale à un professionnel.

Logements privés : dans le cadre du PIG Home 64, le Département a financé 1 380 logements privés entre 2012 et 2014 pour un objectif initial de 900. Le coût global des travaux est de 33 millions d'euros et 2 800 personnes bénéficiaires. Le PIG Home 64 a donc un bilan très positif. Sur le Pays de Bidache, il concerne 19 logements et 600 000 euros de travaux.

Le nouveau PIG « Bien chez soi » a démarré en juillet 2015. Il s'étend jusqu'en 2018. Il est dirigé en faveur des personnes très modestes, avec traitement prioritaire de ces dossiers par rapport aux dossiers des personnes modestes. Les modalités sont plus attractives pour les propriétaires bailleurs sur les communes de centralité (Bardos et Bidache pour le Pays de Bidache) avec une augmentation des aides.

Madame la Présidente remercie les intervenants et propose de réfléchir localement sur la politique Habitat de la Communauté de Communes pour faire remonter les orientations et les besoins de façon mutualisée.

2. Etude prospective agricole

Une note concernant un projet d'étude prospective agricole, en vue d'une déclinaison dans les documents d'urbanisme et le projet économique du territoire a été envoyée en amont du conseil communautaire.

Mme la Présidente explique qu'un groupe d'acteurs composé de l'Etat, du Département, de l'EPFL, de la SAFER, des deux SCOT côtiers, du Conseil des Elus et de l'AUDAP réfléchit à une meilleure prise en compte des enjeux agricoles à l'échelle du Pays basque. Afin d'analyser ce territoire, ils proposent de mener des diagnostics agricoles à des échelles plus réduites, dont une première à titre expérimental. Il s'agit d'un diagnostic agricole précis, avec données sociodémographiques et agricoles à la parcelle pour accompagner à la fois la profession agricole et l'action publique. La dimension prospective permettra d'inscrire cette action dans le temps long.

La Communauté de Communes du Pays d'Hasparren s'est portée volontaire. Mme la Présidente propose de s'associer au Pays d'Hasparren qui pourrait en être le maître d'ouvrage et précise toutefois que les aspects administratifs (portage de l'étude) et financiers (coût de l'étude et plan de financement) ne sont pas encore arrêtés à ce jour. C'est pourquoi, la collectivité se réserve le droit de se retirer de l'étude si sa participation financière était trop élevée.

Les élus émettent comme inquiétude le fait que l'étude puisse imposer des orientations qui devront par la suite être prises en compte dans des documents d'urbanisme.

Mme la Présidente rappelle que l'étude sera réalisée avec l'implication active des élus du territoire, qui doivent considérer cette étude comme un outil d'aide à la décision au-delà des contraintes réglementaires imposées. Une révision de document d'urbanisme devant passer par une étude agricole, le résultat de cette étude sera à disposition des Communes.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le principe de participation à une étude prospective agricole en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays d'Hasparren et décide de délibérer sur les aspects administratifs et financiers une fois ceux-ci connus avec certitude. De même, il décide de se réserver le droit de se retirer de l'étude si sa participation financière était trop élevée.

3. Finances et Fiscalité :

Décision Modificative Budgétaire N°2 Budget Général

Mme la Présidente présente les besoins en crédits pour répondre aux nouveaux projets ou à leur évolution.

- Besoin de crédits au c/2031 - opération 14 pour l'étude concernant la restructuration de la cuisine centrale de Bidache.

Prise en compte du coût réel : 16 965 € d'étude et 333 € de publicité pour la consultation.

Hausse des crédits de 2 298 €.

- Besoin en crédits au c/2184 – opération 12 pour assurer le changement de matériel défectueux de la cuisine centrale

Remplacement d'une armoire positive et d'une armoire négative pour un total de 2 333 €.

Hausse des crédits de 1 333 €.

- Besoin en crédits au c/2184 – opération 33 pour le mobilier des nouveaux locaux de la Communauté de Communes

Hausse des crédits de 11 086 €.

Le financement de ces nouvelles mesures se réalisera par redéploiement des crédits non employés :

- Au c/2183 – opération 33 Locaux CDC prévision de 10 000 € pour le nouveau standard téléphonique et pour le réseau informatique : 6 626 € vont être consommés, les crédits peuvent être baissés de 3 374 €.
- Au c/2315 – opération 28 Château de Guiche 3^{ième} campagne, prévision de 129 532 € sur l'exercice 2015 : ces crédits ne seront pas consommés d'ici la fin de l'année. Ces crédits peuvent être baissés de 11 343 €.

Approbation à l'unanimité du Conseil Communautaire.

FPIC

Suite à un changement de procédure administrative, Mme la Présidente indique que la répartition dérogatoire libre permettant le reversement en totalité du FPIC 2015 à la Communauté de Communes n'a pas pu être appliquée. En effet, aucune dérogation n'est possible pour prendre en compte les délibérations prises après le 30 juin 2015.

Après contact auprès du Trésor Public pour trouver une solution technique qui n'impactera pas le budget voté de la Communauté de Communes et des Communes, le comptable public propose que chaque Commune acte la répartition de droit commun du FPIC par délibération, et décide que le solde positif ainsi versé aux Communes puisse être reversé à la Communauté de Communes par le biais d'une subvention sur l'année budgétaire 2015.

La Communauté de Communes transmettra à chaque commune la procédure proposée par la Trésorerie d'Anglet.

Château de Bidache

Solde du marché Dagand pour la 2^{ème} campagne de travaux - Protocole d'accord DAGAND Pyrénées.

Concernant le solde de la deuxième campagne de travaux de mise en sécurité du Château de Bidache, un reliquat de 6041, 27 € reste à verser aux établissements DAGAND Pyrénées.

Le Conseil Communautaire a voté ces crédits lors de la séance du 18 mai 2015. Pour pouvoir payer ce montant dû, le marché étant soldé, le Comptable Public, M Franczak, souhaite qu'un protocole d'accord actant les trop versé / moins versé sur les tranches de travaux soit signé entre les Ets DAGAND Pyrénées et l'Autorité Territoriale.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le protocole d'accord et autorise Mme la Présidente à le signer.

Sollicitation d'une subvention auprès de la DRAC pour la grille d'entrée

Suite à l'attribution du marché par délibération en date du 18 mai 2015 et dans le cadre d'une demande de subvention auprès de la DRAC Aquitaine, M. Bordes explique que la DRAC interviendra à hauteur de 40% du montant hors taxe sur le financement de la confection et mise en place de la porte-grille du château de Bidache.

Il propose le plan de financement suivant pour la porte-grille :

DEPENSES	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
Maçonnerie / Pierre de taille	Arrebat	2 764.44 €	3 317.33 €
Ferronnerie	Fiegen	11 780 €	14 136 €
Maîtrise d'œuvre	Thouin	1 449.02 €	1 738.82 €
TOTAL		15 993.46 €	19 192.15 €

RECETTES	Montant TTC
DRAC 40%	6 397.38 €
Communauté de Communes Pays de Bidache	12 794.77 €
TOTAL	19 192.15 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le plan de financement ci-dessus présenté et autorise M. le 1^{er} Vice-Président Alexandre Bordes à solliciter une subvention de 6 397.38 € auprès de la DRAC.

4. Modification des Statuts de la Communauté de Communes

Mme la Présidente indique au Conseil Communautaire que les nouveaux locaux de l'intercommunalité ont été réceptionnés durant l'été 2015 et que malgré certaines réserves sur les travaux, les agents des services administratifs ont pu déménager mi août 2015.

Elle précise à l'assemblée que l'adresse du siège de la Communauté de Communes est désormais le 1 Allée du Parc des Sports à Bidache et qu'en conséquence il est nécessaire de modifier l'article 2 des Statuts tels que proposés en pièce jointe.

La délibération et la proposition de modification des Statuts seront notifiées aux Communes membres qui auront alors un délai de trois mois pour se prononcer.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité décide d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes telle qu'elle est proposée en annexe et d'adopter la nouvelle version des Statuts. Il décide de notifier cette décision à l'ensemble des Communes membres qui pourront se prononcer dans un délai de trois mois sur la modification proposée. Passé ce délai, il sera demandé à Monsieur le Préfet de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts.

5. ZAC de Came

Convention PUP avec la Communauté de Communes du Pays d'Orthe

Ce point à l'ordre du jour est repoussé à une date ultérieure.

Convention d'utilisation des terrains réaménagés par l'EALAT de Dax

Mme la Présidente indique au Conseil Communautaire que l'EALAT de Dax, qui forme des pilotes d'hélicoptères, nous sollicite pour utiliser le terrain réaménagé par la Communauté de Communes en vue de l'échange compensé avec le Ministère de la Défense.

Aussi, Madame la Présidente propose de signer une convention avec le Ministère de la Défense afin de définir les modalités de prêt et d'utilisation du terrain.

Un débat s'instaure : Mr Bordes considère que ce terrain n'a pas à être prêté à l'EALAT dans la mesure où cela fait près de 10 ans que les discussions se poursuivent et que l'échange de terrain n'est toujours pas effectif.

Mme la Présidente précise que suite à une réunion en Sous-Préfecture qui s'est tenue en juin 2015, elle a pu rencontrer les responsables du Ministère de la Défense en charge de ce dossier dans le département et qu'une relation de confiance s'est instaurée. Elle précise que dans le cadre du diagnostic archéologique prévu sur la ZAC de Came, le Ministère de la Défense lui a déjà adressé par courrier son autorisation d'accéder au terrain dont l'Etat a toujours la propriété et qui fera l'objet de l'échange.

C'est pourquoi, elle propose au Conseil Communautaire d'accéder à la demande de l'EALAT jusqu'au 31 décembre 2015 date à laquelle l'échange devrait être effectif.

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à la majorité (2 voix contre : Messieurs Bordes et Bussion, 1 abstention: Mme Houet) autorise l'EALAT de Dax à utiliser le terrain réaménagé en vue de l'échange compensé et situé à Came, et décide que ladite convention est valable jusqu'au 31 décembre 2015.

6. Déchetteries : Choix d'un Bureau d'Etudes pour le montage d'un dossier de déclaration ICPE

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de Communes est propriétaire de deux déchetteries : la déchetterie de Bardos-Guiche et la déchetterie de Came.

Madame la Présidente indique au Conseil Communautaire que les déchetteries de Bardos-Guiche et de Came sont visées par la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et notamment pour la rubrique de la nomenclature ICPE n°2710 : installation

de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets, aux rubriques 2710 – 1 (Collecte de déchets dangereux) et 2710 – 2 (Collecte de déchets non dangereux).

Ces deux déchèteries n'ont pas été déclarées.

Afin de régulariser la situation, 4 bureaux d'études ont été consultés pour la rédaction des pièces constitutives de deux dossiers ICPE.

Pour des prestations équivalentes, Madame la Présidente présente les prix proposés :

Bureau d'Etudes	Prix HT	Prix TTC
Cabinet Nouger	3 600 €	4 320 €
SCE	7 740 €	9 288 €
Agi Infra	3 500 €	4 200 €
Safège Environnement	4 300 €	5 160 €

Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire de retenir le bureau d'études ayant fait l'offre la plus avantageuse économiquement, soit Agi Infra.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité décide de retenir le bureau d'études Agi Infra pour la rédaction de deux dossiers de déclaration des Installations Classées pour l'Environnement (ICPE), dont l'offre s'élève à 3 500 € HT.

7. Eau Potable

Rapport sur la qualité du Service Public d'Eau Potable 2014

Madame la Présidente présente au Conseil Communautaire les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable des SIAEP de la Région de Bidache et du SIAEP d'Arancou Bergouey-Viellenave Labastide-Villefranche concernant l'année 2014.

En application du décret n°95639 du 6 mai 1995, ce rapport est soumis à l'approbation du Conseil Communautaire. Il fait état d'une consommation en baisse alors que le nombre d'abonnés est en augmentation. La part variable du tarif reste stable depuis 2010.

La perte d'eau dans le réseau oscille entre 28 et 29%, ce qui est assez élevé.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Convention d'assistance technique et administrative avec le service Voirie Réseaux de l'Agence Publique de Gestion Locale pour la passation d'un marché à bons de commande pour le programme 2015 d'AEP

Mr Bussiron, 2^{ème} Vice Président, rappelle à l'assemblée le projet de lancement d'un marché à bons de commande de travaux d'eau potable.

A cette fin, il propose de confier au Service Voirie Réseaux de l'Agence Publique de Gestion Locale la réalisation d'une mission d'assistance technique et administrative.

Mr le 2^{ème} Vice Président précise que ceci suppose la conclusion d'une convention avec l'Agence Publique de Gestion Locale, dont il soumet le projet à l'assemblée, lui demandant de l'autoriser à la signer.

Il précise que le coût à la demi-journée d'intervention est de 230 €. Un besoin de 16 demi-journées est estimé, cependant ce chiffre peut varier.

Pour A. Bordes, le futur contrat d'affermage doit prévoir les travaux de réparation du réseau. Mme la Présidente indique que cela était déjà le cas et sera maintenu.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, considérant que la Communauté de Communes, pour ce dossier, a besoin de disposer du Service Voirie Réseaux Intercommunal en temps partagé avec les autres collectivités adhérentes à ce service, décide de faire appel au Service Voirie Réseaux de l'Agence Publique de Gestion Locale pour l'assister administrativement et techniquement à passer un marché à bons de commande de travaux d'eau potable conformément aux termes du projet de convention de mise à disposition. Il autorise Monsieur le 2^{ème} Vice Président à signer cette convention.

Convention d'assistance technique et administrative avec le service Voirie Réseaux de l'APGL en vue de prestations ponctuelles ou récurrentes pour des travaux.

Mr Yves Bussiron, 2^{ème} Vice Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes réalise de façon ponctuelle et récurrente des travaux d'eau potable.

A cette fin, il propose de confier au Service Voirie et Réseaux Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale la réalisation d'une mission d'assistance technique et administrative.

Le 2^{ème} Vice Président précise que ceci suppose la conclusion d'une convention avec l'Agence Publique de Gestion Locale, dont il soumet le projet à l'assemblée, lui demandant de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, considérant que la Communauté de Communes, pour ce dossier a besoin de disposer du Service Voirie Réseaux Intercommunal en temps partagé avec les autres collectivités adhérentes à ce service, décide de faire appel au Service Voirie Réseaux Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale pour qu'il apporte une assistance technique et administrative à la Communauté de Communes pour la réalisation des travaux d'eau potable conformément aux termes du projet de convention de mise à disposition. Il autorise M. le 2^{ème} Vice Président à signer cette convention.

8. Enfance

Convention avec le CAUE pour le projet de la Maison Eyartzia à Bardos

Afin de poursuivre la réflexion sur le projet de la maison Eyartzia, Mme la Présidente propose un accompagnement du CAUE. Il s'agit d'une étude de faisabilité qui déterminera les possibilités techniques et l'estimation financière.

Elle précise que l'adhésion est de 320 € et l'assistance de 2 500 € mais que la convention ne sera proposée à signature qu'après une première réunion avec le CAUE qui devrait avoir lieu courant septembre. Celle-ci sera alors présentée au Conseil Communautaire.

Règlement de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs

Mme la Présidente indique que la participation de la MSA au financement du périscolaire le mercredi a baissé, passant de 5,50 € à 2.75 € par enfant. En effet, la MSA considère que sa participation n'est désormais effective que sur des ½ journées en période scolaire (accueil des enfants uniquement le mercredi après midi).

Les tarifs de l'ALSH sont donc les suivants à compter du 1^{er} septembre 2015 :

TARIFS JOURNEE mercredi scolaire

DE	A	Prix par famille
0	520	8,50€ (- 3,60€ CAF - 2,75€ MSA)
521	620	9€ (- 3,60€ CAF - 2,75€ MSA)
621	978	10€
979	1200	11.50€
1201	PLUS	12.50€
EXTERIEUR		14.50€

REPAS seul (avec acheminement en bus)

4.16€ par mercredi et par enfant

GARDERIES (dans tous les cas) :

- Garderie du matin de 7h30 à 8h15 2€
- Garderie du soir de 18h00 à 18h45 2€
- Garderie du matin et du soir 2€

TARIFS SORTIE PROGRAMME JEUNESSE

L'inscription est obligatoire à l'année scolaire et chaque adolescent devra s'acquitter d'une participation de 5 €/ an. Les sorties seront ensuite facturées selon le quotient familial de sa famille.

DE	A	Prix par famille
0	520	15€ (- 3,60€ CAF - 5.50€ MSA)
521	620	15.50€ (- 3,60€ CAF - 5.50€ MSA)
621	978	16€
979	1200	16.50€
1201	PLUS	17€

EXTERIEUR		18€
-----------	--	-----

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve les tarifs relatifs à l'Accueil de Loisirs et au Programme Jeunesse présentés ci-dessus, et décide de les appliquer à compter du 1^{er} septembre 2015. Ces dispositions seront inscrites au règlement de fonctionnement de l'ALSH.

Questions diverses

Méthanisation : Mme la Présidente propose aux élus de la Communauté de Communes de participer à une visite du site de méthanisation de déchets agricoles avec Gedeau Conseil à Hagetmau, le 25 septembre prochain, organisée par la communes de Bardos.

Seront présents : M. Béhotéguy, L. Diribarne, L. Cohéré, M. Houet, un élu de Guiche et un de Came.

DSP Eau potable : Mme la Présidente précise que la négociation pour le choix du futur fermier se fera avec les trois entreprises suivantes : La Lyonnaise des eaux, la SAUR et AGUR. La date du 18 septembre est à confirmer.

Demande de modification d'urbanisme : la Mairie de Bardos soumet au Conseil Communautaire une modification simplifiée de son PLU. Une parcelle Uc est modifiée en Ua pour autoriser l'implantation de la future maison médicale. Cette modification s'étend à la parcelle de la maison Eyartzia afin d'intégrer le projet de la Communauté de Communes.

L'avis du conseil communautaire est favorable à cette modification.

Invitation au salon des Maires : Mme la Présidente propose des invitations aux élus qui le souhaitent pour le salon des maires qui se tiendra du 7 au 11 septembre prochain à Pau. Les intéressés doivent se faire connaître auprès des services administratifs de la CCPB.

Locaux : M. Bordes informe qu'un courrier est déjà parti à l'architecte faisant part de ses oublis ou erreurs ayant induit des plus-values conséquentes. Il précise qu'un recours est envisagé afin que la Communauté de Communes n'ait pas à supporter tous les frais liés à ses manquements.

Classement des cours d'eau : Suite à une nouvelle directive nationale, M. Pouyanné informe qu'une nouvelle cartographie des ruisseaux est en cours d'élaboration, réalisée par la DDTM avec la profession agricole sur la base de cartes IGN. Cette nouvelle cartographie classe des fossés et des canaux d'irrigation en ruisseaux. Les conséquences sont importantes notamment l'obligation de bandes enherbées et l'interdiction de rouler dessus. M. Pouyanné demande une co-signature d'un courrier du Syndicat des berges, de la Communauté de Communes et des Communes à transmettre à l'Etat, à Mme la Députée Colette Capdevielle et à M. le Sénateur Jean-Jacques Lasserre.

La séance est levée à 23h00